

Accueillir un élève itinérant dans une classe Conseils pour l'enseignant

Circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012

« Les déplacements ne favorisent pas la continuité scolaire et les apprentissages. Or ils ne doivent faire obstacle, ni aux projets de scolarité des élèves et de leurs parents, ni à la poursuite des objectifs d'apprentissage définis par le socle commun de connaissances et de compétences. [...] le droit commun s'applique en tous points à ces élèves : ils ont droit à la scolarisation et à une scolarité dans les mêmes conditions que les autres, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement et de l'habitat, et dans le respect des mêmes règles. »

L'admission

« À l'école primaire, l'inscription scolaire relève de la responsabilité du maire. Selon les dispositions de la circulaire n° 91-220 du 30 juillet 1991, même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire, dans l'attente de la présentation, dans les plus brefs délais, des documents qui permettent d'effectuer son inscription. »

L'accueil est un moment essentiel pour établir un climat de confiance et d'habitudes.

Comme pour tout nouvel élève, prendre un temps avec la famille pour :

- ✓ expliquer à la famille le fonctionnement de l'école (les numéros utiles, les horaires, les activités périscolaires et la cantine) , ce qui peut se faire sur un temps informel, lors de la sortie de l'école par exemple ;
- ✓ présenter les outils de liaison enseignant-famille ;
- ✓ demander si l'élève a un carnet de suivi ou tout autre trace scolaire des travaux antérieurs (cahiers de la classe précédente, ...).

Dans la classe

- ✓ Présenter l'élève et lui présenter explicitement les adultes de l'école, les élèves de sa classe, mais aussi les locaux (notamment les plus utiles comme les toilettes, le préau, la cantine, la BCD...).
- ✓ Placer l'EFIV à coté d'un élève capable de le tutorer. Valoriser le tutorat et l'élève qui le fait en soulignant sa capacité à porter les valeurs de l'école (égalité, fraternité).
- ✓ Veiller à ce qu'il ait tout le matériel nécessaire pour travailler comme les autres élèves de la classe.
- ✓ **S'appuyer sur les outils et productions que présente l'élève pour assurer une évaluation rapide** et permettre une bonne continuité des apprentissages. Cette évaluation sommaire peut être suffisante pour un temps de scolarité très court (1 à 2 semaines). Si le séjour est plus long, une évaluation plus fine sera faite.

Circulaire octobre 2012 :

« L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves issus de familles itinérantes présents sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser. »

- ✓ **Mettre en place, si besoin, une pédagogie différenciée.** Celle-ci doit permettre la meilleure inclusion possible. Pour cela, il est possible de différencier les activités et les évaluations demandées sur les mêmes supports que ceux des autres élèves de la classe, y compris au cycle 3.

Pour certaines compétences, telle que la lecture, un travail de concertation avec les enseignants de cycle 2 peut être utile : une mise en commun d'outils pédagogiques (type sous-main, fichier de sons, livres supports, logiciels...) est possible et profitable à tous. *Faire attention aux supports utilisés en veillant à ce qu'ils soient adaptés à l'âge de l'élève (un livre de lecture de CP n'est pas pensé pour un élève de 10 ans et ne suscite chez lui qu'un très faible intérêt...)*

Ne pas hésiter à solliciter madame Isabelle Jouannigot, chargée de mission scolarisation des enfants du voyage à la DSDEN, ou le CASNAV pour toute question ou toute aide pédagogique.

- ✓ Les décroisements, surtout sur des périodes courtes, n'ont pas de réelle utilité pédagogique. Ils ne font qu'ajouter un déplacement à des élèves qui changent déjà souvent d'enseignants et de camarades.
- ✓ **Veiller à ce que l'enfant ait tous les soirs dans son cartable l'ensemble de ses cahiers et son livret de suivi, en cas de départ imprévu.**
- ✓ Un travail peut être fait autour de l'itinérance afin de valoriser et de mieux connaître cet élève et son mode de vie. Ce travail peut se faire en littérature, en géographie, en arts (cf. liste des ressources sur le site).

Au moment du départ

- ✓ Remplir la fiche de suivi et /ou le livret de l'élève.
- ✓ Donner à l'élève son livret et son matériel.
- ✓ Fournir à la famille la fiche de suivi en lui précisant que cela permettra à l'école suivante de demander le certificat de radiation, qui sera alors envoyé directement au nouvel établissement.